

N°32

DE JANVIER à MARS 2004

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

## L'ÉDITO

(Extrait de l'allocution des vœux du Maire, Christian ARMAND)

Mesdames, Messieurs

Que ceux qui ont trouvé ou gardé le bonheur en 2003 le conserve longtemps et que ceux qui ont « galéré » cette année écoulée, pour des raisons de santé, de perte d'un être cher, de solitude ou de chômage retrouvent la joie, la paix et le sourire.

Mais avant de parler de PERON j'émettrai 3 vœux : c'est le moment ou jamais.

- J'aimerais que nous connaissions une accalmie au niveau législatif. A peine sommes nous familiarisés avec la loi SRU qu'elle est modifiée par la loi Urbanisme et Habitat. A peine le nouveau code des marchés publics est en place qu'il est déjà remplacé. On commence à parler de Taxe Professionnelle Unique à la CCPG, M. le Président de la République parle de la supprimer. Toute cette agitation, ces revirements, ces modifications et ajustements me font penser à la boutade que l'on entendait régulièrement pendant le service militaire : après l'ordre, le contordre.

- Mon 2<sup>ème</sup> vœu concerne le service public, sa présence ou plutôt sa disparition dans nos communes du Sud Gessien. Sous couvert d'un meilleur service rendu à la population on diminue, on supprime ou, plus subtil, on garde les murs et on éloigne les hommes, donnant l'impression que l'administration en face de nous devient une administration fantôme.

- C'est vrai pour la Gendarmerie de Collonges regroupée avec Saint-Genis en communauté de brigades. Nous voyons de plus en plus rarement « nos » gendarmes et il devient de plus en plus difficile de porter plainte à Collonges. De ce fait, les statistiques de la délinquance peuvent baisser !

- C'est vrai pour la douane de Pougny qui ferme ses portes et rassemble ses forces à Gex et Bellegarde.

- C'est vrai pour la DDE qui n'instruit plus les actes d'urbanisme pour les communes de plus de 5 000 habitants. Nous ne sommes pas concernés, mais nous mettons le doigt dans un engrenage dangereux.

- C'est toujours vrai pour la DDE ou l'on entend des bruits de plus en plus persistants d'un regroupement sur Bellegarde.

- C'est vrai pour la Poste qui voit notre canton de Collonges s'en sortir honorablement, les autres communes comme PERON devenant des postes de proximité, ne faisant plus que les actions courantes et perdant ses receveurs; et même si l'on nous promet des heures d'ouverture identiques encore faut-il avoir du personnel pour ouvrir les bureaux. Dans certains villages plus petits, la Poste ne sera plus présente que dans l'épicerie. A se demander pourquoi quand, dans un village il n'y avait plus d'épicerie, la Poste ne vendait pas des pommes.

- C'est vrai encore pour la perception qui a pratiquement fermé à Collonges mais qui n'a pas vu ses effectifs évoluer à Gex.

- C'est vrai enfin, et là non plus nous ne sommes pas touchés, pour les écoles primaires où l'on parle de regroupement pédagogique. Il n'y a pas meilleur moyen pour tuer un village que de lui supprimer son école.

Je suis certain que bon nombre de problèmes engendrés par notre société se résolvent plus facilement dans les villages, mais il existe un ministère de la ville depuis des années, celui des villages n'a jamais existé.

Mon 3<sup>ème</sup> vœu concerne directement notre commune. Des dossiers importants comme la révision du PLU, le remembrement, sont en cours, soit de concertation, soit d'enquête publique et il est décevant de voir, pour des questions qui touchent à notre avenir et à notre environnement, qu'il y ait si peu de monde lors des consultations. 9 personnes ont réagi à la première enquête publique définissant le périmètre du remembrement et 20 personnes étaient présentes lors de la 2<sup>ème</sup> réunion de concertation du PLU. C'est vraiment dommage de ne pas profiter de l'occasion de prendre la parole au moment où cette occasion vous est donnée.

Cette remarque sur des dossiers en cours me ramène sur PERON qui a vu en 2003 une année monumentale, avec des investissements dépassant le million d'euros et avec, bien entendu, le déplacement du monument aux morts, déplacement lié à l'aménagement de la place Saint-Antoine.

Je souhaite pour l'avenir, même si certains campent et camperont sur leurs positions, que nous retrouvions la sérénité et que nous nous retrouvions ensemble, devant le monument le 8 mai, le 14 juillet et le 11 novembre, sur une place rénovée, dont les travaux de la première tranche ont été terminés fin d'année, restant dans les prix fixés par l'appel d'offre, et se poursuivent actuellement par l'aménagement autour de la mairie et toujours pour cette année par celui de la Grand'Rue.

# UTILE ET PRATIQUE

## URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

## HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

## MEDECINS

<u>Logras</u>	
Dementhon C	04 50 56 38 10
option homéopathie	
<u>Saint-Jean de Gonville</u>	
Mogenet P.A.	04 50 56 44 21
<u>Collonges</u>	
Maury M.H.	04 50 56 71 00
<u>Challex</u>	
Hernandez A.	04 50 56 33 90

## PEDIATRE

<u>Saint-Genis</u>	
Guy	04 50 42 20 11

## PHARMACIES

<u>Thoiry</u>	
Les Monts Jura	04 50 41 20 31
<u>Collonges</u>	
Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17

**Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie**

## DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64

### **-du lundi au vendredi:**

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

### **-le samedi:**

- de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00
- de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00
- tous les **dimanches matin:** de 9 h 00 à 12 h 00
- fermé tous les jours fériés

**ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86**

### **Service objets encombrants**

## SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement	04 50 42 12 96
E D F	04 50 41 77 22
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	13
Impôts	04 50 56 65 23

## CENTRE MEDICO-SOCIAL

<u>Saint - Genis</u>	04 50 42 12 65
----------------------	----------------

## MAINTIEN A DOMICILE

## CENTRE DE RADIOLOGIE

<u>Saint-Genis</u>	04 50 28 27 27
--------------------	----------------

## ECOLE PRIMAIRE

## SALLE CHAMP-FONTAINE

<u>Péron</u>	04 50 56 37 39
--------------	----------------

## A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

<i>Mission locale des jeunes</i>	04 50.48.09.86
<i>ANPE St-GENIS</i>	04 50.28.24.14

*C.M.P (Centre Médico-Psychologique)*  
04 50.42.85.47

## BIBLIOTHEQUE

Aux heures de permanences soit:  
Le mardi de 16h30 à 18h00  
Le mercredi de 16h00 à 18h30  
Le vendredi de 16h30 à 19h00  
Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

## INFIRMIERE

<u>Léaz</u>	Pirollet	04 50 56 71 64
-------------	----------	----------------

## TAXI

<u>Péron</u>	Goubel	06 80 20 26 20
--------------	--------	----------------

## La POSTE

-du lundi au jeudi	:de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
-le vendredi	:de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
-le samedi	:de 9 h 00 à 12 h 00

## Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

### OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail: [Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr](mailto:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr)

**Nouveaux horaires voir page 6**

**CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003****DECEMBRE 2003**

29/11/2003 au 06/12/2003 **ROBERT-LORAUX**  
 06/12/2003 au 13/12/2003 **MAISSA**  
 13/12/2003 au 20/12/2003 **MERCIER**  
 20/12/2003 au 27/12/2003 **FERNOUX**  
 27/12/2003 au 03/01/2004 **HYBORD**

**JANVIER 2004**

27/12/2003 au 03/01/2004 **HYBORD**  
 03/01/2004 au 10/01/2004 **PAOLI**  
 10/01/2004 au 17/01/2004 **PEL**  
 17/01/2004 au 24/01/2004 **LOTZ-MATTERN**

**FEVRIER 2004**

31/01/2004 au 07/02/2004 **TANDONNET**  
 07/02/2004 au 14/02/2004 **ROBERT-LORAUX**  
 14/02/2004 au 21/02/2004 **ARBEZ**  
 21/02/2004 au 28/02/2004 **BARBOTIN BESSENAY**

**MARS 2004**

28/02/2004 au 06/03/2004 **LARTAUD**  
 06/03/2004 au 13/03/2004 **BOUQUET**  
 13/03/2004 au 20/03/2004 **BOUVIER**  
 20/03/2004 au 27/03/2004 **COTTIN**

**La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.**

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, Versonnex	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

**Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.**

**Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45**

**SOMMAIRE**

<b>EDITO</b>	<b>PAGE 1,4,5</b>	<b>CCPG</b>	<b>PAGE 14</b>
<b>UTILE PRATIQUE</b>	<b>PAGE 2</b>	<b>LES SOCIETES</b>	<b>PAGE 16</b>
<b>SERVICE DE GARDE</b>	<b>PAGE 3</b>	<b>LES INFOS</b>	<b>PAGE 18</b>
<b>LE CARNET</b>	<b>PAGE 6</b>	<b>CALENDRIER DES FETES</b>	<b>PAGE 19</b>
<b>LA MAIRIE</b>	<b>PAGE 7</b>		

Toujours liée à la place, l'Auberge Communale de la Fruitière est terminée et ouverte depuis le 16 janvier. Les chiffres, comme pour la place Saint-Antoine, vous seront donnés dans un prochain Petit Péronnais mais en retour c'est une location de 34 000 euros annuels, c'est la création d'un fond commercial qui reste à la commune, c'est la création d'une taxe professionnelle ou tout autre nom qui lui sera donnée par la suite, et c'est enfin, difficilement quantifiable, l'agrandissement du patrimoine communal. Je souhaite donc bon vent à ce nouveau commerce à PERON mais surtout à ce nouveau lieu de vie et de rencontre et aussi bien pour la place que pour l'auberge je remercie les riverains, Messieurs PELLOUX et PENEY-GIRARD en tête, de leur patience pendant la durée des travaux.

En 2003, nous avons acheté un nouvel Unimog, l'ancien ayant plus de 6 800 heures de travail, les frais de réparations et d'entretien devenaient d'année en année de plus en plus importants. C'est un investissement de 120 000 euros, reprise comprise dont nous nous serions bien passés, mais quand nous devons intervenir aussi bien au Gralet qu'à la Poutouille que dans les bois de Ban, que nous déneigeons et salons les routes avec, c'est un outil indispensable que nous avons changé. Cet achat a été financé par un emprunt remboursable sur 3 ans ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes au maximum de notre potentiel d'emprunt. Toutefois, nous retrouverons en 2005 une possibilité d'emprunt avec la fin du remboursement du centre de Voirie, et une prochaine équipe municipale retrouvera une très forte possibilité d'emprunt en 2008 avec la fin du remboursement de l'ensemble Champ-Fontaine où nous sommes ce soir.

Un autre dossier que l'on pourrait appeler l'Arlésienne, tant son avancement est lent, est la création de l'Ecomarché. Après le refus de création par la commission Départementale d'Équipement Commercial, nous avons déposé un recours devant la Commission Nationale: six mois d'attente pour être convoqué à Paris, 1 minute trente secondes, montre en main pour défendre le dossier, deux mois d'attente pour le verdict, heureusement favorable, et deux mois de recours des tiers ce qui fait que le permis n'a été déposé que début décembre avec pour lui, quatre mois de délai d'instruction et à nouveau deux mois de recours des tiers; ce qui pourrait nous donner un commencement des travaux en juin pour une ouverture en fin d'année 2004. Il aura fallu plus de trois ans pour sortir un dossier somme toute assez simple.

Enfin sur la zone de Pré Muny permettez-moi une remarque. Je suis tout à fait favorable à des créations de zones intercommunales dites Technoparc; je pense qu'il faut être ambitieux pour ces zones, comme c'est le cas à Collonges, car les entreprises maintenant sont soucieuses de leur environnement; mais il faut qu'on laisse à toutes les autres communes la possibilité de créer sur leur territoire une zone artisanale ou commerciale; il en va de la vie de nos communes. C'est ce que nous avons fait à PERON en créant la zone de Pré Muny, zone qui se révèle aujourd'hui trop petite puisque nous refusons plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces à des entreprises ou des commerces désirant s'implanter chez nous et nous ne manquerons pas de demander son extension lors de l'élaboration du futur SCOTT.

2003 pour PERON, ce fut aussi pour des travaux ou équipement de moindre importance la réfection du chemin du Verger Tiocan, l'enfouissement des réseaux Grand'Rue et rue du Paruthiol, la réfection du mur du cimetière encore en travaux actuellement, le changement des tables ergonomiques à l'école primaire, la continuation de la numérotation

des rues et de la signalétique pour les entreprises et pour les sociétés, un effort substantiel pour le bungalow du nouveau club de pétanque et la remise en état en association avec la Société de chasse.

Nous avons également beaucoup travaillé sur les dossiers tels que le PLU, future ZAC comprise, et le remembrement appelé maintenant aménagement foncier.

- Sur le PLU le conseil municipal doit discuter, en février, du Plan d'Aménagement de Développement Durable, le PADD, que nous a proposé M. SARTORI, avant de vous le présenter lors d'une réunion publique à une date encore à définir. Puisque le PLU de 2001 a été cassé pour vice de forme, du à un mauvais travail du commissaire enquêteur, nous avons décidé de déposer une requête pour nous faire rembourser les frais liés d'études. Affaire à suivre.

- Pour la ZAC ou centre village, nous ne sommes pas encore prêt pour vous présenter ce dossier, le coût, le nombre de logements ou encore le plan de masse ne font pas l'unanimité au sein du Conseil Municipal. Nous devons donc retravailler le sujet en discutant avec les propriétaires et des aménageurs fonciers.

- Le projet d'aménagement foncier a vu les commissions, composées essentiellement de propriétaires de PERON, terminer le classement des terrains qui seront soumis prochainement à une enquête publique.

Je ne peux que réitérer mon vœu de voir plus de personnes lors de ces différentes présentations ou enquêtes publiques.

2003 a vu aussi la perte d'un peu de notre clocher, le club de foot de PERON FORT-L'ECLUSE ayant fusionné avec le club de foot de THOIRY, pour devenir SUD GESSIEN FOOTBALL CLUB. Mais un club est-il toujours un vrai club s'il n'a plus assez d'effectif pour assurer des effectifs de ce que l'on appelait avant les cadets et les juniors ? Quoi qu'il en soit, je félicite les dirigeants des 2 anciens clubs pour la qualité et le sérieux du projet présenté, même si une erreur de casting a été faite avec le choix de l'entraîneur. Je souhaite longue et belle vie à ce nouveau club, ne doutant pas que les résultats sportifs seront présents rapidement, et pour aller les voir régulièrement jouer étant sûr que ce choix est pour les jeunes.

Enfin, dossier très important, que je gardais pour la fin de ce tour d'horizon, 2003 a vu l'acceptation par le Conseil Général d'un nouveau collège pour le Pays de Gex, implanté sur notre commune. Depuis 4 ans, cent jeunes rentrent tous les ans dans un des collèges gessiens et le Conseil Général prévoit donc la construction d'un collège 600, c'est à dire prévu pour accueillir 600 collégiens, situé en face de la salle Champ-fontaine.

C'est un dossier lourd pour notre commune qui doit fournir au département les terrains et une voie d'accès direct depuis le rond-point du Martinet. Le gymnase restant à la charge des communes fréquentant le collège, nous devront rapidement créer un syndicat intercommunal afin de construire et gérer ce bâtiment.

Je remercie M. LEVRAT et ses nièces, propriétaires des terrains d'accepter de nous les vendre. La promesse de vente est en cours de signature et contrairement à ce qu'il a été noté dans la presse, nous ne retarderons en rien les études et la construction. L'achat de ce terrain, toujours en accord avec les propriétaires se fera en 2 ans – 150 000 euros cette année, le solde d'environ 330 000 euros l'année prochaine.

Du fait du coût que je viens de vous avancer pour le col-

lège, nos investissements seront nettement moindres cette année avec, comme je vous l'avais précisé plutôt, la poursuite du projet de la place Saint-Antoine, de l'aménagement de la cour des résidences de l'Etraz, de la consolidation des berges du ruisseau de Chanvière à Greny, 1ère action prévue pour notre commune dans le cadre du Contrat de Rivières.

Nous avons voté cette année notre budget plus tôt que d'habitude et sans augmentation des impôts communaux pour pouvoir financer et réaliser les actions importantes prévues sur 11 mois et non 9 comme les années précédentes.

Quand les chiffres définitifs de 2003 seront connus et approuvés par la trésorerie, nous pourrons prévoir d'autres actions comme la rénovation du chemin de la Musse et du chemin des Contamines à Feigères.

Le travail du conseil municipal sera plus lié à la continuation de réflexions sur le PLU, l'aménagement du centre village et l'aménagement de la route de Lyon à Logras.

Je proposerai également au conseil en février ou mars de prendre une délibération pour effectuer un recensement complémentaire sur notre commune. Le prochain recensement obligatoire doit avoir lieu en 2006 avec un effet financier en 2008 ou 2009.

Nous avons délivré depuis début 2000, une centaine de permis représentant 130 logements ce qui nous permet de rentrer dans les objectifs prévus par un recensement complémentaire, à savoir 15 % de logements en plus et 25 % d'habitants en plus calculé sur la base de 4 habitants par logements.

Enfin la commission sociale aura un gros travail à faire d'ici le mois de septembre, date à laquelle nous souhaitons ouvrir un centre aéré le soir, le mercredi et les jours de vacances scolaires. D'abord expérimental cette fin d'année, ce projet deviendra définitif si ces 4 premiers mois sont un succès.

Nous conservons l'idée également du baby-bus dans la mesure où un minimum de communes voisines s'engagent également dans ce projet.

Lors d'une soirée de vœux dans le Pays de Gex on ne peut plus ignorer la Communauté de Commune, qui prend une part de plus en plus importante dans notre vie quotidienne, même si par manque de communication on ne s'en rend pas toujours compte.

De nouvelles compétences s'ajoutent aux anciennes, comme par exemple la construction et la gestion des aires pour les gens du voyage. Des dossiers lourds sont arrivés à terme, le contrat de rivière signé prochainement, le Plan Local de l'habitat qui devrait permettre aux communes de financer moins difficilement les programmes de logements sociaux dont nous manquons cruellement. D'autres entrent dans leur phase d'étude comme le Schéma de Cohérence Territorial.

Pour les choses qui fâchent, en tout cas pour moi, c'est encore cette année une augmentation d'impôt de 25% et le choix du futur siège à GEX. Je ne suis pas opposé à cette logique d'aménagement du territoire, je crains simplement que nous ne soyons moins représenté dans les diverses commissions du fait d'un éloignement trop important.

Pour ce qui concerne plus directement PERON, la CCPG a terminé la réhabilitation de la décharge de Baraty et de sa lagune, inauguré à l'automne. A ce sujet je trouve dommage que beaucoup ne retienne qu'une pollution survenue en 2002 et oublie trop rapidement le triste décor qui nous était proposé avant la remise en état de la décharge. Enfin la

Communauté a presque terminé le nettoyage de la lagune de Feigères ce qui permettra aux pêcheurs de s'approprier ce lieu, je l'espère, dès cette année.

Enfin, grand chantier, 2004 devrait voir la fin de la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères. Je comprends bien qu'il ne soit pas évident de distribuer 16 000 containers aux particuliers, 3 000 compostières et 3 000 bacs de tri sélectif pour les immeubles mais pour l'instant, quelle pagaille !

Nous aurons, j'espère rapidement une réunion publique pour vous expliquer cette nouvelle organisation et les modifications qu'elle entraîne particulièrement quand les camions bennes n'ont plus la possibilité de faire demi-tour, puisque la loi leur interdit

Avant de céder la parole à M. Daniel Julliet, je voudrais avoir une pensée pour les trop nombreux Péronnais qui nous ont quitté cette année. Une génération s'en va et nous devons à beaucoup d'entre eux ce que notre village est aujourd'hui.

Je voulais aussi remercier toutes les personnes qui aident à notre vie communale :

- En premier lieu, les adjoints et conseillers municipaux avec des remerciements tous particuliers à M. CACHET Christian qui a du abandonner ses activités d' élu faute à un travail de plus en plus prenant.

- Remercier les pompiers et à leur chef de corps M. CUI-NIER, que j'ai malheureusement pu voir en activité réelle le dimanche 18 janvier. Dire que ce dimanche là, nous devions fêter la Sainte Barbe avec une simulation d'intervention. Je souhaite par ailleurs à M. GABRIEL ROBBEZ tous mes vœux pour la reprise le plus rapidement possible de son activité et qu'il soit certain que la commune fera tout son possible pour que cela ne soit pas un vœu pieux.

- Je remercie également le personnel communal pour son dévouement et sa présence. Et j'en profite pour expliquer à certains que toute la commune ne peut pas être déneigée à la même heure.

- Aux instituteurs et institutrices avec le souhait que les grèves de fin d'année scolaire 2003 ne ressurgissent pas en 2004.

- Les présidents et présidentes d'association et tous leurs membres. Je le dis régulièrement c'est grâce à eux que les nouveaux Péronnais s'intègrent le plus rapidement.

- Les membres du CCAS, discrets mais efficaces

- Et d'une manière générale, remercier toutes celles et tout ceux qui participent à la vie communale comme particulièrement cette année,

Mme Christine FOL, ancienne présidente du Sou des Ecoles, qui a transformé une simple foire aux plantons en une superbe journée d'animation pour la commune : La foire de printemps.

Avant le verre de l'amitié, juste un dernier petit mot. 2004 est une année d'élections avec les Régionales et les Européennes. Même si ces 2 parlements nous semblent loin, ils prennent et prendront de plus en plus de décisions influant sur notre vie de tous les jours alors VOTEZ..

## LE CARNET

### Décès

VUICHARD André, décédé le 15 décembre 2003.  
THOMAS René, décédé le 5 janvier 2004.  
CLERC Maurice, décédé le 11 février 2004.

### Naissances

GRIVOT Jade, née le 1<sup>er</sup> décembre 2003.  
FRANCIS Solen, née le 11 janvier 2004.  
MIGNOT Norah, née le 28 janvier 2004.  
MAIRE Simon, né le 16 janvier 2004.

### Le Plan Local d'Urbanisme de PÉRON (P.L.U.)

Vous avez besoin d'information ? Vous voulez en savoir plus sur le sujet ?  
Alors n'hésitez pas à vous rendre à la permanence consacrée au PLU chaque vendredi de 15h00 à 18h00 à la mairie.

### AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

### EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

### ELECTIONS REGIONALES

Les élections auront lieu

**Les dimanches 21 mars (1<sup>er</sup> tour) et 28 mars 2004 (2<sup>ème</sup> tour).**

Le bureau de vote est situé à la salle Champ Fontaine, et sera ouvert de 8 h. à 19 h.

Pour voter, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre carte d'électeur.

### ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections auront lieu **le dimanche 13 juin 2004.**

Les heures d'ouverture du bureau ne sont pas encore connues.

### AVIS AUX ETRANGERS

Les ressortissants de la communauté européenne et de la Suisse, n'ont plus besoin de faire une demande de carte de séjour pour habiter en France.

### ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

A COMPTER DU 1<sup>er</sup> avril 2004

LUNDI	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
MARDI	de 13 h 30 à 18 h 30
MERCREDI	de 9 h à 12 h
JEUDI	de 13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

### COLLECTE DE TEXTILE

Donnez vos vêtements, textiles, chaussures, radios, qui n'ont plus d'usage pour vous pour l'Association des Paralysés de France. Vous pouvez déposer vos sacs, en ayant pris soin de séparer les chaussures du linge qui doit être propre et en état, entre le 1<sup>er</sup> et le 6 juin sous le préau du bâtiment des sociétés.

Merci d'avance.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit pour ceux **nés en janvier, février, mars 1988, venir avant le 15 avril 2004. Les jeunes filles nées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.** Pour toutes questions relatives au service national téléphonez au 03.04.38.36.36 Le minitel : 3615 ARMEE. Internet [ww.defense.gouv.fr](http://ww.defense.gouv.fr)

# LA MAIRIE

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 6 NOVEMBRE 2003

**Absents excusés** : Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Collignon), Mrs. RABILLER, COLLOMBET (pouvoir à M. Davis).

### 1. Election du secrétaire de séance :

Mme Blanc est élue

**2. Le Compte-rendu de la séance du 2 octobre est approuvé à l'unanimité.**

### 3. DELIBERATIONS

#### **3.1. Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ain pour extension vestiaires stade et abris de touche**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-APPROUVE

\*l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 €HT

\*l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 €HT.

-SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain, afin d'aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

#### **3.2. Demande de subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement auprès de la Fédération française de football pour extension vestiaires stade et abris de touche**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE

\*l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 €HT

\*l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 €HT.

-SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre du Fonds d'Aide à l'investissement auprès de la Fédération française de football, pour aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

#### **3.3. demande de subvention au titre de la Compensation Financière Genevoise pour extension vestiaires stade et abris de touche**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron et l'implantation d'abris de touche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-APPROUVE

\*l'extension des vestiaires du Stade de Logras-Péron pour un coût estimatif de 44 449,10 €HT

\*l'implantation d'abris de touches pour un coût de 3 600 €HT.

-SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la compensation financière genevoise auprès du Conseil Général de l'Ain, afin d'aider au financement des diverses installations.

Acceptée à l'unanimité.

#### **3.4. Emprunt pour financement du nouvel UNIMOG**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'acquisition d'un nouveau véhicule (UNIMOG) pour les services techniques de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 125 000 euros.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à taux fixe établi par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE :

##### ARTICLE 1

Pour financer un nouveau véhicule (UNIMOG) pour les services techniques, la commune de Péron contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon un prêt d'un montant de 125 000 euros, au taux fixe de 3 % d'une durée de 48 mois.

##### ARTICLE 2

Monsieur Christian ARMAND, Maire, est autorisé à signer le projet du contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

##### ARTICLE 3

La commune de Péron décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Acceptée à la majorité

3 voix contre : M. Collombet par pouvoir donné à M. Davis, M. Collignon et Mme Lemaître par pouvoir donné à M. Collignon.

#### **3.5. Garantie financière pour S.E.M.C.O.D.A. pour un prêt destiné à l'acquisition-amélioration de 3 logements à Logras**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande formulée par la S.E.M.C.O.D.A. pour solliciter la garantie financière partielle (30%) soit 60 270 € d'un prêt locatif à usage social destiné à concourir à l'acquisition amélioration de 3 logements à PERON. Ce prêt a été sollicité par la S.E.M.C.O.D.A. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques suivantes :

Financement de l'acquisition amélioration :

- Montant : 200 900,00 €

Durée: 24 mois maximum de préfinancement, suivi

d'une période d'amortissement de 35 ans. Le montant du prêt exprimé ci-dessus pourra être majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront automatiquement exigibles à son terme,

- Taux actuariel : 3,45 % révisable en fonction du taux du livret A des Caisses d'Epargne,

- Progressivité de l'annuité de 0 %, révisable en fonction du taux du livret A des Caisses d'Epargne sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-ACCEPTE d'accorder la garantie financière de la commune à la S.E.M.CO.D.A. pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 200 900,00 € à hauteur de 30 %, soit 60 270,00 € selon les caractéristiques désignées ci-dessus,

-S'ENGAGE au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

-S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

-DONNE tout pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Acceptée à la majorité 2 abstentions : Mrs Davis et Collet, et 2 voix contre : M. Collignon (+ 1 pouvoir).

### 3.6. Dissolution du Syndicat Intercommunal de travaux forestiers du Haut-Bugey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du S.I.T.F. de procéder à la dissolution de ce syndicat pour la raison suivante :

n'exerce plus l'activité correspondant à ses statuts

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-APPROUVE cette proposition,

-DECIDE la dissolution du S.I.T.F. au 31 décembre 2003.

Acceptée à l'unanimité.

### 3.7. Création d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'initiative forestière du Haut-Bugey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la dissolution du Syndicat intercommunal de travaux forestiers du Haut-Bugey, il y a lieu de procéder sur le même périmètre, à la création d'un Syndicat

intercommunal d'initiative forestière (S.2.I.F.) avec pour objet notamment d'instaurer une charte forestière dans le cadre des articles L2 et L 12 du Code forestier, une charte forestière sur le territoire et un programme d'actions pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-APPROUVE cette proposition,

-DECIDE la création d'un syndicat intercommunal d'initiative forestière du Haut-Bugey.

-APPROUVE les statuts de ce nouveau syndicat qui fixent notamment l'objet, les modalités de représentation des communes et le calcul de leur cotisation.

Il élit, pour représenter la commune au comité syndicat :

\*2 membres titulaires

\*2 membres suppléants

- Alain CARETTI

- Bernard LEVRIER

- Georges MARTINEK

- Christian ARMAND

Acceptée à l'unanimité.

### 3.8. Mission de Maîtrise d'œuvre pour travaux d'éclairage public « Grand'rue et rue de Paruthiol »

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'extension et de la rénovation du réseau d'éclairage public de la Grand'rue et de la rue de Paruthiol, il y aurait lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre à une entreprise et présente le projet de l'entreprise SECA REGIONS DU NORD dont l'antenne de l'Ain est située à Bourg-en-Bresse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-ACCEPTE le projet de mission de Maîtrise d'œuvre présentée par l'entreprise SECA REGIONS DU NORD, pour un coût forfaitaire de 2 450 €HT soit 2 930,20 €TTC.

-AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

Acceptée à l'unanimité.

### 3.9. Reprise de l'ancien UNIMOG par le garage CASSANI-DUBOIS

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a acquis un nouvel UNIMOG chez CASSANI-DUBOIS de Pontarlier qui propose de reprendre l'ancien UNIMOG au prix de 26 000 €Net.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-ACCEPTE de vendre au garage CASSANI-DUBOIS l'ancien UNIMOG au prix net de 26 000 €

Acceptée à la majorité. 1 voix contre : M. Collombet par pouvoir donné à M. Davis.

### 3.10. Budget 2004 consacré à la gestion durable des forêts

La Fédération nationale des communes forestières de France a fait part au Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de son mécontentement face à la diminution de 53 millions d'euros sur le budget 2004 de la gestion durable des forêts dont 20 millions d'euros sur le versement compensateur de l'Office National des Forêts.

Le Ministre a pris des engagements au Sénat, le 16 oc-



tobre 2003, en répondant à une question d'actualité puis, à l'Assemblée Nationale, lors de la séance du 21 octobre au cours de laquelle plusieurs députés ont posé des questions relatives au budget 2004 consacré à la forêt.

En conséquence, le Conseil Municipal demande :

-que soit procédé au réexamen du versement compensateur de l'O.N.F. avant la fin de la présente session budgétaire et qu'il soit rétabli à un niveau initial de 145 millions d'euros ;

-que le contrat Etat-O.N.F. qui a été signé en 2001 avec l'approbation de la FNCofof soit intégralement respecté; -que des crédits soient inscrits dans la loi de finances rectificative pour 2003 afin de reconstituer les plantations et régénérations naturelles détruites par la sécheresse et les peuplements ravagés par les incendies de l'été 2003.

Le Conseil Municipal attire l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la nécessité de maintenir le niveau du versement compensateur dont la remise en cause récurrente s'avère incompatible avec une gestion sur le long terme.

Il incombe en effet au gouvernement dont c'est la responsabilité éminente, de consolider la politique forestière dans les 2,7 millions d'hectares de forêts communales, indispensable à l'équilibre des territoires, à la mobilisation des bois ainsi qu'à la défense des emplois en milieu rural.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de transmettre la présente délibération au Premier Ministre car elle concerne l'ensemble de la politique de développement durable des territoires ruraux.

Accepté à l'unanimité.

### **3.11. Demande de subvention pour habillement sapeurs pompiers**

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2003 d'équiper en habillement les sapeurs pompiers de Péron pour un montant de 1 845,45 €HT soit 2 207,16 €TTC. Cet équipement étant subventionné à 20 % par le S.D.I.S., il y aurait lieu de demander la subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-SOLLICITE auprès du Service Départemental d'Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour une dépense en habillement de 1 845,45 € HT soit 2 207,16 €TTC.

Acceptée à l'unanimité.

## **4. POINTS DIVERS**

### **4.1. Auberge Communale**

\*Point sur les travaux.

\*Des avenants pour les entreprises Cuny (cuisine et bar) et Tech'élec (électricité) devront faire l'objet d'une consultation de la commission d'appel d'offres pour être présentés ensuite à la prochaine séance du conseil municipal.

**L'ouverture officielle est toujours prévue au 15 janvier.**

Le major Garcia du SDIS doit effectuer une pré-visite de sécurité le 15 décembre, et la visite de la commission de sécurité et d'accessibilité aux handicapés est prévue la 2<sup>ème</sup> semaine de janvier.

### **4.2. Place Saint Antoine**

\*Point sur les travaux : la fin des travaux est toujours prévue fin décembre si la météo le permet. Le parking sera réalisé en enrobé.

\*Devis S.A.E.V. : entre les plus-value et moins-value il faut prévoir un supplément de 3 000 €

\*Devis Herni : pour la mise en place d'une citerne provisoire à l'église et la mise hors service de l'ancienne. Montant du devis 1 275 € Accepté.

### **4.3. Ecomarché**

\*M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet retenu par la commission ad hoc.

\*Le permis de construire devrait être déposé en novembre.

### **4.4. Aménagement Centre village**

M. le Maire présente le plan de masse soumis à la commission urbanisme par M. Sartori le 13 octobre, les remarques faites par les Conseillers seront étudiées lors de la prochaine réunion fixée le 12 novembre.

Une réunion aura lieu avec tous les Conseillers le 15 janvier en présence de M. Sartori et de la Seda.

### **4.5. P.L.U.**

La D.D.E. a présenté son volet transports-déplacement celui-ci est consultable dans le dossier de concertation avec la population.

### **4.6. Requête BIRABEAU/VECCHI**

La fin de l'instruction est prévue pour le 14 novembre 2003.

### **4.7. Vente de coupes de bois**

La vente d'automne à Nantua devrait rapporter 7 410 € La parcelle 50 a été retirée de la vente au seuil de 3 400 €

### **4.8. Voirie**

- Chemin du Molard : des balises provisoires seront installées en chicane.

- Route de Choudans à Feigères : M. Collignon demande des explications sur le choix de l'emplacement du gendarme couché ; M. le Maire posera la question à M. Durand de la DDE pour le prochain C.M. .

### **4.9. Collège**

Le terrain minimum pour un collège de type 600 se décompose :

22 m<sup>2</sup> par enfant = 13 200 m<sup>2</sup>,

5000 m<sup>2</sup> pour un gymnase.

### **4.10. Clôture de l'étang de Feigères (ancien lagunage)**

Un devis de 10 325 €HT a été présenté par l'entreprise S.A.E.V. .

#### 4.11. Aménagement foncier

Afin d'effectuer les opérations de classement des divers secteurs, les conseillers suivants sont désignés afin de représenter la commune.

Secteur Greny : M. Peray

Secteur Sous-Greny et sous-Péron : M. Gigi

Secteur Péron : M. Collet

Secteur Logras : M. Moutton

Classement des Bois : M. Lévrier.

Plusieurs réunions seront organisées en Mairie et sur le terrain avec les divers groupes d'étude.

Un affichage en mairie donnera le détail de ces réunions.

### 5. COMPTES-RENDUS

#### 5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

##### 5.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

##### \*réunion du 6 octobre 2003 :

M. Biotteau, D.T., pour un abri, rte de la Combe. Avis favorable.

M. Collet G., D.T. pour fermeture auvent, les Châtelains. Avis favorable.

M. L'Aminot, P.C. pour un aménagement, rue Dom-martin. Avis favorable.

M. Bugnet A., pour un lotissement (5 lots) rte de la Combe. Avis défavorable.

##### \*réunion du 20 octobre 2003 :

M. Grandchamp, D.T. pour diverses modifications, à Feigères. Avis défavorable.

S.C.I. Les Bains, P.C. pour bâtiment dans zone de Pré Munny. Avis défavorable.

S.C.I. Le Pavé, P.C. pour bâtiment dans zone de Pré Munny. Avis défavorable.

S.A.R.L. J.L.S. Immobilier, pour lotissement (5 lots), rue des Corneilles. Avis favorable.

M. Bugnet A., pour un lotissement (5 lots) rte de la Combe. Avis favorable.

5.1.2. Relation écoles (M. Collet) réunions du 27.10 et du 4.11 pour la cantine scolaire : le bureau du sou des écoles et la municipalité discutent avec un nouveau fournisseur éventuel : « Saveur à l'ancienne ».

5.1.3. Communication (M. Collet) réunion de commission le 5.11

\*Choix définitif pour le nom de l'auberge :

AUBERGE COMMUNALE « LA FRUITIERE ».

5.1.4. Jeunesse (M. Collet) réunion de commission le 4.11 pour le point jeune : poursuite avec une 2<sup>ème</sup> étude avec le cabinet Berlottier.

5.1.5. Environnement Patrimoine (M. Collet) réunion de commission du 5.11

Estimation par le bureau Fontaine pour l'aménagement de la cour de la résidence de l'Etraz : 10 300 €

##### 5.1.6. Commission sociale (M. Armand)

\*réunion du 16.10 : Baby Bus en attente du choix des

autres communes du canton.

\*réunion du 28.10 en présence du directeur du centre aéré de St Genis-Pouilly.

#### 5.2. Commissions intercommunales

5.2.1. Conseil Communautaire (M. Moutton)

5.2.2. Commission Personnel (Mme Léandre). Réunion du 23.10 : proposition pour la création de trois postes. (La C.C.P.G. compte 65 employés).

5.2.3. Commission déchets (M. Collignon). L'inauguration de la réhabilitation de la décharge de Baraty aura lieu le 22 novembre à 12 H. .

### 6. COURRIER

Courrier de M. Alain Charvet.

Remerciements du Club de Twirling bâtons pour subvention.

Lettre de M. Landecy Roger concernant le Monument aux morts.

Rapport d'activité 2002 du Conseil Général de l'Ain qui sera à la disposition du public au secrétariat de mairie.

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 11 DECEMBRE 2003

Absents excusés : Mrs. DAVIS (pouvoir à M. Col-lombet), ZAMORA (pouvoir à M. Collet).

#### 1. Election du secrétaire de séance :

Mme Léandre est élue

#### 2. Le Compte-rendu de la séance du 6 novembre 2003 est approuvé à l'unanimité

Compléter la délibération au point 3.8 comme ci-dessous pour la place St Antoine :

« Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'extension et de la rénovation du réseau d'éclairage public, de la place Saint Antoine, de la Grand'rue et de la rue de Paruthiol, il y aurait lieu de confier la mission de maîtrise d'œuvre à une entreprise et présente le projet de l'entreprise SECA REGIONS DU NORD dont l'antenne de l'Ain est située à Bourgen-Bresse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-ACCEPTE les deux projets de mission de Maîtrise d'œuvre présentés par l'entreprise SECA REGIONS DU NORD, pour un coût forfaitaire

\*de 3 850 €HT soit 4 604,60 €TTC pour la place Saint Antoine.

\*de 2 450 €HT soit 2 930,20 €TTC. pour la Grand'rue et la rue de Paruthiol.

-AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer les conventions à intervenir.

-DIT que le montant des dépenses sera prévu au budget 2004. ».

**DEBAT BUDGETAIRE****Budget de fonctionnement**

En plus des prévisions habituelles les points suivants ont été acceptés :

création d'un centre aéré à l'automne,

rénovation du chemin de Baraty,  
indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour le personnel (IHTS).

**Budget d'investissement :**

Les points suivants seront traités prioritairement en 2004 :

Priorité	PROJETS	Dépenses	Recettes	Besoin de financement
1	AUBERGE			10 000
2	PLACE ST ANTOINE réalisation 2 <sup>e</sup> tr. conditionnelle sans carrefour (étude Sartori)			77 000
3	BERGES DU GROISE	70 000	21 000	49 000
4	RESERVE FONCIERE	165 000		151 000
5	PLU	12 000		12 000
6	TRAVAUX FORESTIERS	6225	1 700	4 525
7	ETANCHEITE « Maison Forestière »	2 000		2 000
8	SIGNALETIQUE	2 000		2 000
9	AMENAGEMENT CIMETIERE	20 500		20 500
10	RESIDENCE DE L'ETRAZ	10 240	4 500	5 760
11	CHEMIN DES CONTAMINES	28 000		28 000

-Les autres points proposés par les commissions seront effectués en fonction de l'affectation du résultat 2003 et des subventions et feront l'objet de Décisions Modificatives après vote du compte administratif.  
- Pas d'augmentation des impôts.

**3. DELIBERATIONS****3.1. Décisions modificatives n°2**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des modifications ont été votées au budget primitif 2003.

Or ces modifications étant des prévisions négatives, notre trésorier municipal ne peut équilibrer notre budget primitif 2003 sur son logiciel de comptabilité, tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DEMANDE au trésorier municipal de modifier manuellement ces prévisions budgétaires afin d'équilibrer le budget primitif 2003 principal.

Acceptée à l'unanimité.

**3.2. Décisions modificatives n°3**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

-certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien les opérations en cours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE de prévoir des modifications budgétaires.

-qu'il y aurait lieu également de prendre en compte les écritures de sortie d'actif d'un terrain vendu lieu dit Tapierre

-qu'il y aurait lieu également de prendre en compte les écritures de sortie d'actif d'un terrain vendu lieu dit Tapierre

-qu'il y aurait lieu de créer deux opérations

«bungalows du foot » et « local pétanque » pour faciliter le suivi des travaux correspondants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE de prévoir des modifications budgétaires.  
Acceptée à l'unanimité.

**3.3. Virement de crédit n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits d'investissement prévus au budget primitif 2003 se révèlent insuffisants pour mener à bien les opérations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE de prévoir des virements de crédits.  
Accepté à l'unanimité.

**3.4. Virement de crédit n°3**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif 2003 (budget principal) se révèlent insuffisants pour solder l'exercice comptable 2003 et qu'il y aurait lieu par conséquent de procéder à un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-DECIDE de prévoir des modifications budgétaires .  
Accepté à l'unanimité.

**3.5. Avenants pour travaux et équipement Auberge communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que divers travaux et équipement, non prévus aux marchés initiaux pour l'aménagement de l'auberge communale, sont nécessaires et qu'il y aurait lieu d'approuver les avenants suivants :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-VU le Procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2003, pour les avenants de l'entreprise CUNY LOT N°17 (équipement cuisine) et de

l'entreprise TECH'ELEC LOT N°16 (Electricité)  
 -APPROUVE :  
 \*l'avenant n° 1 de l'entreprise CUNY d'un montant de 14 047,02 €TTC portant le marché de 40 251,38 € TTC à 54 298,40 €TTC (34,90%).  
 \*l'avenant n° 1 de l'entreprise TECH'ELEC d'un montant de 5 706,12 €TTC portant le marché de 48 679,16 €TTC à 54 385,28 €TTC (11,72 %)  
 -AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d'empêchement, à signer lesdits avenants n°1 et tout document s'y rapportant.  
 Accepté à l'unanimité.

**3.6. Programme de coupes de bois – Exercice 2004**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois 2004.  
 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
 -APPROUVE cette proposition,  
 -DEMANDE que les coupes figurant au tableau ci-après soient assises en 2004.  
 -DEMANDE que la destination des coupes soit conforme aux indications portées au tableau (en annexe).  
 -DECIDE, pour les bois délivrés que :  
 \*le partage se fera par feu.  
 \*le délai et le mode d'exploitation seront pour chaque coupe conforme aux indications portées au tableau ci-après,  
 \*seront garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe :  
 -M. CARETTI Alain  
 -M. LEVRIER Bernard  
 -M. MARTINEK Georges  
 Acceptée à l'unanimité.

**3.7. Convention pour dissimulation du réseau France Télécom en coordination avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour programme 2003**

« Grand'rue et rue de Paruthiol »  
 Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune a demandé des travaux de dissimulation des réseaux de France Télécom dans la Grand'rue et rue de Paruthiol, et que cette prise en charge doit faire l'objet d'une convention.  
 Cette opération est inscrite au programme 2003 d'amélioration esthétique des réseaux d'énergie et de télécommunications du Syndicat d'Electricité de l'Ain et de France Télécom.  
 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
 -ACCEPTE :  
 \*de confier à France Télécom : la maîtrise d'ouvrage du conseil en ingénierie pour le génie civil et études de câblage, les travaux de câblage et la mise à jour de ses bases documentaires (génie civil, câblage).  
 \*les termes de la convention particulière n°LB 030091 proposée par France Télécom.

-AUTORISE M. le maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.  
 Acceptée à l'unanimité.

**3.8. Autorisation pour dépôt de permis de construire par NORMINTER (Ecomarché)**

M. le Maire rappelle les accords avec NORMINTER LYONNAIS de Miribel pour la construction d'un ECOMARCHE dans la zone de Pré Munny et informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'autoriser NORMINTER à déposer une demande de permis de construire en vue de ce projet dans l'attente de la vente par acte notarié des lots 8,9 et 10.  
 Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
 -AUTORISE la Société NORMINTER LYONNAIS, représentée par M. THOMAS Alain, à déposer une demande de permis de construire pour un ECOMARCHE sur les lots 8,9 et 10 de la zone de Pré Munny appartenant à la Commune de Péron.  
 Acceptée à l'unanimité.

**4. POINTS DIVERS**

**4.1. Auberge Communale**

En attente du cuisiniste.

**4.2. Place St-Antoine**

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche seront pratiquement terminés le 19 décembre.

**4.3. Ecomarché**

Le permis de construire a été déposé début décembre pour 4 mois d'instruction, et passera en commission de sécurité et d'accessibilité le mardi 6 janvier.

**4.4. Aménagement Centre village**

Une réunion est prévue le 15 janvier concernant le plan de masse et la faisabilité financière du projet en présence de M. Sartori et de la SEDA.

**4.5. Projet en Brue « Terrain de Foot »**

Présentation du projet de « FONCIER CONSEIL ». La présentation du projet de la Sté CAPELLI aura lieu le jeudi 8 janvier à 18 H 30.

**4.6. Voirie**

Compte rendu de la réunion du 24 novembre pour le chemin des Contamines :  
 -pour 2004 la commune s'engage d'effectuer des travaux d'écoulement des eaux pluviales,  
 -pour l'avenir, un avis a été demandé aux riverains sur la prolongation du chemin des Contamines reliant la route de Choudans.

**4.7. La Poste**

Le bureau de Péron devrait passer en 2004, en bureau de proximité avec perte de son chef d'établissement mais maintien des horaires.

Une réunion sera organisée en février avec M. Ogier directeur du Groupement Postal Bugex.

#### 4.8. Aménagement foncier

Compte-rendu des diverses réunions.

Les différents groupes devant classer les terrains ont terminé leur travail, seule la commission chargée de la classification des bois n'a pas terminé.

#### 4.9. Rapports annuels Eau et Assainissement

Compte rendu de M. Rabiller.

Les rapports sont à la disposition du public au secrétariat de mairie.

#### 4.10. Tribunal administratif /Commune de Péron

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant le projet de requête contre le commissaire enquêteur proposée par Me Majerowicz.

#### 4.11. Requête Pétrucci

Le Conseil Municipal accepte le désistement de M. Pétrucci.

### 5. COMPTES-RENDUS

#### 5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints

##### 5.1.1. Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission

\*réunion du 17 novembre 2003 :

M. Grandchamp, D.T. pour diverses modifications, à Feigères. Avis favorable.

M. Charvet A., D.T. pour muret et palissade, rue de Paruthiol. Avis favorable.

M. Corand, D.T. pour pose d'une clôture, route de Saint Jean. Avis favorable.

M. Pospieszny, P.C. pour aménagement d'un bâtiment existant, rue Dommartin. Avis favorable.

M. Bron, P.C. pour villa avec piscine, lot. « les Genevray ». Avis favorable.

\*réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2003 :

M. Musumeci, P.C. pour 6 logements + 1 villa, rue du Mail. Avis défavorable.

M. Petrucci, P.C. pour chalet-studio + 1 garage, rue Dommartin. Avis favorable.

##### 5.1.2. Relation écoles (M. Collet)

- réunion du 26.11 (cantine scolaire) pour les repas, le sou des écoles souhaite rester avec la société Avenance et le déficit se réduit.

- réunion du 10.11 (conseil d'école).

##### 5.1.3. Jeunesse (M. Collet) Point jeune : projet.

##### 5.1.4. Forêt agriculture (M. Collet) réunion pour

l'aménagement foncier du 26.11

#### 5.2. Commissions intercommunales

##### 5.2.1. Conseil Communautaire (M. Moutton).

##### 5.2.2. Commission tourisme (M. Gigi).

### 6. COURRIER

-Courrier de M. Sanchis concernant l'état de la route de la Vie de l'Etraz et l'arrivée du Gaz. M. Peray doit étudier cette demande.

-Courrier de la M.J.C. de Gex pour une demande de

## LA MAIRIE ( suite )

L'auberge communale de PERON, La Fruitière, est maintenant en service (restaurant, bar et hôtel). Souhaitons bonne chance à la sympathique équipe de Monsieur et Madame NEDELEC, qui vont ainsi participer grandement à l'animation de la toute nouvelle place St Antoine.

DEPENSES	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL TTC
Acquisition bâtiment	98 778	Compensation financière Genevoise	74 297
Licence auberge	15 245	Conseil Général	48 755
Annonces légales	10 788	Emprunt	1 067 143
Honoraires ingénierie	131 190	Intérêts de placement emprunt en bons du trésor	23 292
Mobilier	64 136	Autofinancement	595 498
Marchés initiaux	919 277		
Avenants	22 066		
Intérêts emprunt	547 505		
TOTAL GENERAL	1 808 985		1 808 985

### **Avis de la Mairie:**

Par le passé déjà, certaines tombes de notre cimetièrre étaient victimes de vols; ainsi, une famille constatait avec tristesse la disparition d'un, voire plusieurs pots avec leurs fleurs sur la tombe d'un être cher. Plus récemment, ce sont des objets, témoins de l'affection de parents à leur petit qui ont été dérobés. Faudra-t-il un jour installer un système de surveillance permanent pour mettre fin à l'agissement de stupides individus, alors que ce lieu n'inspire que paix et respect? Faut-il que la mairie mette en place un gardiennage, avec des horaires en autorisant l'accès? La question risque fort de devenir une urgence, car déposer plainte à la gendarmerie semble aujourd'hui rester sans suite.

Maxime COLLET

### **AMENAGEMENT FONCIER - REMEMBREMENT ENQUETE PUBLIQUE**

Suite à une requête, la Commission Départementale d'Aménagement Foncier a accepté l'extension du périmètre de l'aménagement foncier en cours d'étude sur notre commune.

Une enquête publique concernant cette extension aura lieu du

**Lundi 22 Mars au Lundi 5 Avril inclus.**

MM. MOUTTON Jean Luc et Maxime COLLET ont été désignés par la commission communale d'aménagement foncier comme enquêteurs publics. Un registre sera à disposition en mairie pour y noter vos remarques durant la période de l'enquête et les enquêteurs seront présents en mairie les

**1er, 2 et 5 Avril 2004 de 14h00 à 17h30.**

**CCPG ENVIRONNEMENT**

## **Environnement:**

### **Petit rappel**

#### **Les riverains des cours d'eau non domaniaux doivent les entretenir**

Les cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains (article L. 215 -a, code de l'environnement). En contrepartie, ils ont l'obligation d'en assurer l'entretien : le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier du cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore (art. L. 215 -4, code de l'environnement). Le juge a précisé la notion de travaux nécessaires qui sont constitués par le fauchement des herbes, joncs et jeunes pousses, la réfection des berges, l'enlèvement des dépôts de vase, sables ou graviers, la suppression des arbres qui ont poussé ou sont tombés dans la rivière.

Lorsque ces travaux présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence, les collectivités territoriales et leurs groupements ont la possibilité de prendre en charge l'entretien et l'aménagement des cours d'eau non domaniaux (art. L. 215 I-7). Cette procédure habilite les collectivités à prendre en charge des opérations dont la réalisation incombe normalement aux propriétaires et à demander une participation financière aux riverains et bénéficiaires de ces travaux.

En dehors de ces situations exceptionnelles, il existe une procédure définie à l'article L. 215-2I du code de l'environnement qui permet à tout riverain d'un cours d'eau non domaniaux et à toute association syndicale de propriétaires de soumettre à l'agrément du préfet un programme pluriannuel d'entretien et de gestion, dénommé plan simple de gestion. Il s'agit d'un engagement volontaire du propriétaire riverain qui lui permet de garder la maîtrise de l'entretien sur la partie du cours d'eau lui appartenant. La mise en oeuvre de ces programmes de gestion des cours d'eau non domaniaux nécessite un effort important d'animation, d'information et de conseil des services déconcentrés de l'État à l'adresse des propriétaires riverains qui bénéficient, à cet effet, de toute l'aide nécessaire des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, directions régionales de l'environnement...Les services déconcentrés ont reçu des consignes en ce sens afin d'assurer l'information maximale des riverains (QE n° 22112 de Guy Lengagne, réponse du ministère de l'Ecologie, jOAN 06/oi/a004, p. 86).

## Le Contrat de Rivières Transfrontalier Pays de Gex - Léman

Le samedi 7 Février 2004 fera date dans l'histoire du Pays de Gex : sous la présidence du Préfet de l'Ain, tous les responsables des acteurs et intervenants signaient le document du volumineux Contrat de Rivières Transfrontalier Pays de Gex – Léman. Rappelons-en les objectifs :

*Améliorer la qualité de l'eau des rivières pour garantir les multiples usages*

- En réduisant les sources de pollution
- En garantissant une quantité d'eau suffisante

*Satisfaire les besoins de la population sans mettre en péril l'écosystème aquatique*

- En assurant l'alimentation en eau potable
- En trouvant des adéquations entre les besoins de l'homme et de la nature

*Protéger les lieux habités en respectant l'espace de liberté de la rivière*

- En gérant l'urbanisation dans les zones à risques d'inondation
- En maîtrisant les eaux pluviales

*Réhabiliter les cours d'eau en tant qu'axe de vie*

- En restaurant les berges
- En entretenant les cours d'eau et les marais
- En diversifiant la faune et la flore des milieux aquatiques

*Valoriser les milieux aquatiques*

- En réhabilitant le patrimoine bâti et naturel lié à l'eau
- En développant les activités ludiques dans le respect des milieux

*Connaître les rivières pour mieux les protéger*

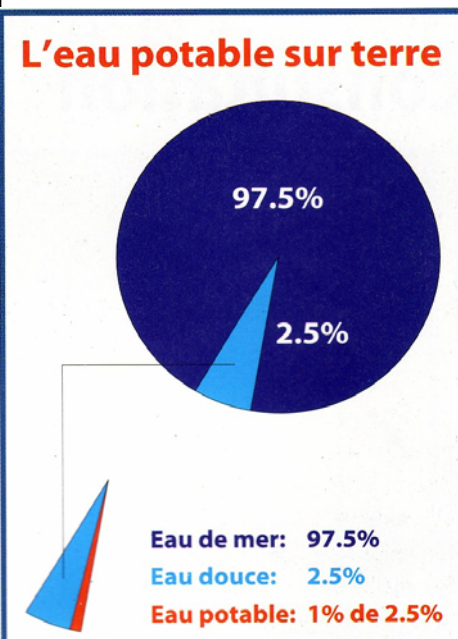
- En réalisant des actions pédagogiques
- En sensibilisant sur les milieux aquatiques

Les 2 premières étapes étant franchies, la 3<sup>ème</sup> commence dès cette année, et se poursuivra durant 7 ans. C'est l'étape des travaux.

Pour PERON, 2004 verra la réhabilitation des berges du Groise à Greny, au niveau de la propriété de Mr MOINE. L'urgence de la situation en a fait une priorité 1? Le coût des travaux, études comprises se monte à près de 80000 €TTC, supporté à 30% par le Conseil Général et 70 % par la commune. A ce jour, il reste à finaliser l'étude de la loi sur l'eau, à soumettre le dossier aux entreprises. Une convention avec les riverains est à établir pour le passage des engins.

Le curage de la lagune de Feigères est en cours de finition ; les pêcheurs pourront donc prendre possession des lieux dans un avenir proche.

L'étude EPTEAU, sur le réseau pluvial de Feigères est terminée et montre qu'à moindre frais, la lagune peut recevoir les eaux de ces réseaux pour compléter ses besoins. Reste à savoir quel est leur degré de pollution réel. Par contre, nous ne connaissons toujours pas la marche à suivre pour que les particuliers concernés par la mise en séparatif de leurs réseaux puissent faire le nécessaire.



Le remplacement du busage du Ru de Baraty, Chemin du Brandou, est planifié pour l'an prochain.

D'autres opérations sont prévues sur la commune ; elles feront l'objet d'informations au fur et à mesure de l'avancement du calendrier.

Maxime COLLET

**A propos de l'eau, regardez bien ce graphique ci-contre; il doit nous faire réfléchir**

# LES INFOS



Vous habitez une commune labellisée « Station Verte de Vacances ». Vous vous êtes certainement demandé ce que signifiait ce logo avec un coq apposé aux entrées de votre commune ?

### **Qu'est-ce qu'une Station Verte de Vacances ?**

Les Stations Vertes de Vacances sont des communes de la campagne et de la montagne ayant signé **une charte de qualité**.

Elles doivent obligatoirement présenter un attrait naturel, assurer l'accueil et le séjour des touristes dans un environnement préservé.

### **Combien y en a-t-il ?**

587 Stations Vertes sont réparties sur 85 départements, en France métropolitaine et sur

Www.stationsverte

l'Ile de la Réunion.

### **Quel est l'intérêt d'habiter une Station Verte ?**

En termes de cadre de vie et d'équipements, vous bénéficiez :

- d'un environnement préservé, privilégiant les cadres de verdure
- de commerces de proximité
- de services publics (médecins, Poste, banque...)
- d'un lieu de baignade
- d'équipements de loisirs
- d'activités et d'animations variées pour tous

De plus, la fréquentation touristique implique :

- une activité économique générant des emplois
- une vie locale active
- une amélioration du cadre de vie (fleurissement, aménagements...)
- le développement de nouvelles activités

**En tant qu'habitant d'une Station Verte, vous bénéficiez donc au quotidien de tous ces avantages liés à l'activité touristique. Ce label est une qualité que vous devez défendre.**

## **Sou des Ecoles de Péron**

Toute l'équipe du Sou des Ecoles vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2004.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de nous avoir si chaleureusement accueilli lors du ramassage des lots de notre traditionnel loto.

Et pour les nouveaux arrivants qui se demanderaient ce qu'est le sou ..... :

Nous sommes une équipe de parents bénévoles qui donnons un peu de notre temps pour égayer la vie scolaire de nos enfants. Spectacles, séances à la piscine et au cinéma, goûter de Noël et de carnaval, achat de livres,...., sont quelques une des actions financées par le Sou. Les parents bénévoles participent également à différentes manifestations comme le loto, la foire aux plantons ..., pour récolter les fonds nécessaires à toutes ces activités.

<b>Activités</b>	<b>Sommes en euro</b>
Activité piscine et transport	2663
Goûter et spectacle de Noël	1540
Spectacles	756
Subvention aux instituteurs	1610
Activité musicale	1512
Subvention à la bibliothèque	150
Subvention au Ski club	150




Activités à venir	Sommes en euro
Voyages scolaires de fin d'année	7000 à 8000
Kermesse	1500

Le tableau ci-dessus montre comment les sommes récoltées ont été utilisées cette année :

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, pour nous aider lors d'une ou plusieurs manifestations, ou simplement en apportant des idées nouvelles, n'hésitez pas à assister à notre prochaine réunion. Les dates seront dorénavant inscrites au tableau d'affichage de l'école.

Alors en attendant, nous vous disons à bientôt lors de la FOIRE DE PRINTEMPS le dimanche 16 Mai.

### Le Sou des Ecoles



## BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

A l'occasion du Téléthon, pour les jeunes et les enfants, nous avons proposé des Début mai il y aura cependant une soirée animée poèmes, des livres et une par le Big Band. activité pour les enfants. En octobre ce sera une soirée Rock ou Hip Hop.

Nous remercions tout spécialement les donateurs Depuis plusieurs mois la bibliothèque de poésies et les jeunes Mariana et Noémie pour départementale de prêt nous demande de lui leur participation active. Vous pourrez lire restituer ou rembourser 2 livres, contes japonais quelques poèmes ci-après. et copains des petites bêtes ainsi qu'un CD musical portrait de Glenn Miller. Nous faisons un Le magicien a remporté un vif succès auprès des nombreux enfants présents le 17 janvier. Il a appel à nos lecteurs pour essayer de les récupérer. transporté petits et grands au royaume de Merci de vérifier chez vous la présence de ces l'imaginaire. Nous remercions ce monsieur pour documents. sa prestation gratuite et sa générosité. En dehors des heures de permanence, nous Par contre, le même soir, il n'y avait que 3 faisons appel à votre civisme pour ne pas laisser personnes extérieures à la bibliothèque pour les livres et les disques devant la porte de la écouter les conteuses qui ont pourtant captivé bibliothèque. l'auditoire. Nous avons le plaisir de vous informer que la Concernant la soirée animée par Alain Mélo, bibliothèque va faire peau neuve afin de vous historien, qui avait élargit son propos à accueillir dans un cadre renouvelé. « naissance d'un bateau, la barque du Léman », le D'avance, toute l'équipe de la bibliothèque vous public n'a pas beaucoup répondu présent malgré souhaite de bonnes Fêtes de Pâques. la qualité du conférencier. La bibliothèque est ouverte : Comme beaucoup de bénévoles nous sommes Le mardi de 16h30 à 18h00 déçues. Le mercredi de 16h00 à 18h30 Nous avons décidé d'organiser des soirées dans Le vendredi de 16h30 à 19h00 un autre registre que les soirées traditionnelles Ainsi que le premier et le troisième samedi de mais devant le peu d'intérêt de la population, chaque mois de 10h00 à 12h00. nous pensons à l'avenir axer nos manifestations

**" Des nouvelles du 1er Défi du Fort l'Ecluse qui aura lieu le 23/05/04".**

**Suite au succès du test du Défi du Fort l'Ecluse en septembre 2003, l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région vient de décider de créer le premier défi officiel du Fort l'Ecluse, le 23 mai 2004.**

**Il sera ouvert à tous. Un grand nombre de sportifs seront sans doute au rendez-vous.**

**Le parcours, aménagé, sera plus long que celui proposé en 2003.**

**Cette course originale permettra de valoriser la patrimoine par le sport.**

**L'organisation de cette manifestation va demander l'implication des communes du Canton de Collonges ainsi qu'un grand nombre de bénévoles.**

**Cette première édition se déroulera sur la journée entière avec une restauration sur place et des éventuelles animations.**

**L'Office de Tourisme de Collonges et sa Région est déjà mobilisé, les sponsors, bénévoles et coureurs intéressés peuvent s'inscrire auprès de lui au 04 50 59 40 78 ou par mail à : [otcollon@cc-pays-de-gex.fr](mailto:otcollon@cc-pays-de-gex.fr)**

<b>MARS 2004</b>			
Vendredi 5	PAROISSE	BOL DE RIZ	Salle Champ Fontaine
Samedi 6	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	Salle Champ Fontaine
Vendredi 12	TIOCANIE	REPETITION	Salle du Conseil
Samedi 13	SOU DES ECOLES	REPAS DANSANT	Salle Champ Fontaine
Samedi 20	SPORTIFS EN HERBE	RENCONTRE JUDO	Salle Champ Fontaine
Vendredi 26	COMITE DES FETES ET FED. DEPT. DE SKI	LOTO	Salle Champ Fontaine
<b>AVRIL 2004</b>			
Vendredi 2	PETANQUE	LOTO	Salle Champ Fontaine
Samedi 3	LA BELOTE GESSIENNE	MASTER BELOTE	Salle Champ Fontaine
Vendredi 23	TIOCANIE	REPETITION	Salle Champ Fontaine
Samedi 24	BIBLIOTHEQUE	BD OU MAGIE	Salle Champ Fontaine
<b>MAI 2004</b>			
Samedi 1	BIBLIO. ET BIG BAND	SOIREE CABARET	Salle Champ Fontaine
Dimanche 2	LA BONNE HUMEUR	CONCERT	Salle Champ Fontaine
Dimanche 16	SOU DES ECOLES	FOIRE DE PRINTEMPS	Salle Champ Fontaine
Samedi 29	SPORT EN HERBE	RENCONTRE JUDO	Salle Champ Fontaine
Lundi 31	FOOT	TOURNOI	STADE
<b>JUIN 2004</b>			
Samedi 5	BIBLIOTHEQUE	SOIREE HIP HOP	Salle Champ Fontaine
Samedi 5	ANCIENS POMPIERS DE PARIS	LOTO	Salle Champ Fontaine
Vendredi 11	TIOCANIE	REPETITION	Salle du Conseil
Samedi 12	COMITE DES FETES	MARCHE DU GRALET	
Lundi 21	COMITE DES FETES	FETE DE LA MUSIQUE	Salle Champ Fontaine

**L'histoire des villages de la commune de PERON par Monsieur PONCET, instituteur à PERON.**

C'est en 1927 que cet ancien instituteur a remis gracieusement à la commune un recueil manuscrit, où sont relatés événements, statistiques et autres informations de la vie de nos villages depuis la nuit des temps jusqu'au début du XXème siècle. Pas toujours facile à lire, et volume unique, cet ouvrage a été repris par Mlle BANDERIER qui en a « reconfiguré » l'écriture originale dans un autre recueil, afin d'en faciliter la lecture. Nous remercions sincèrement Mlle BANDERIER pour ce gros travail, qui a fait germer l'idée suivante dans la tête de certains: pourquoi ne pas l'éditer dans sa nouvelle version en organisant une souscription pour les gens intéressés? Le but n'est pas de gagner de l'argent, mais de faire connaître ce passionnant ouvrage aux générations d'aujourd'hui, sous la forme d'un livre pouvant garnir une bibliothèque.

Insérer quelques gravures ou photos illustrant certains faits marquants de l'histoire des villages donnerait plus de cachet au projet; un appel est lancé aux personnes possédant ces documents, pour un prêt temporaire: photos anciennes, gravures, dessins... ne seraient publiés que sous couvert de l'accord et conditions de leurs propriétaires. Pour se faire connaître, contacter directement

La Mairie au 04 50 56 31 08 ou

Maxime COLLET au 04 50 56 32 34 email: maxime.collet@worldonline.fr

**CINEMA**

**Frère des ours**

Film d'animation de Bob Walker et Aaron Blaise

Durée 1h25

**JEUDI 18 MARS 2004 à 18h30 Salle Champ Fontaine à PERON**

# Le PORTRAIT

## Granny !

Je t'appelle maman  
 Parce que tu as remplacé la nôtre  
 Pour nous tes petits enfants  
 Je respecte tes cheveux gris  
 Tes yeux si bleus quand ils sourient  
 Essayant de cacher leur peine  
 Au petit garçon que je suis  
 Qui fait quelques fois la tête  
 Mais adore sa mamy !  
 Je te souhaite Bonne Fête  
 Demain la table sera prête  
 Mon bouquet de marjolaine  
 Embausera très fort  
 Je t'aime  
 Charly

Charly,

## Une furie trouble

Poussière dans les yeux, larme sur la joue,  
 Une routine éternelle, rien de plus fou.  
 Un cauchemar pas un rêve,  
 D'arriver à une trêve.  
 Bleu ou coupure,  
 Rien ne les rassure.  
 Emprisonner dans un enfer,  
 Pour eux plus rien ne sera clair,  
 Leur vie est finie,  
 On entend un cri,  
 Dénonçant la solitude,  
 Dévoilant l'inquiétude.  
 Il y a beaucoup trop de pression,  
 Oui, il rêve de dormir ce garçon.  
 Ils sont attaqués par la fièvre,  
 Et il sort de leurs pauvres lèvres :  
 « Dieu, voilà ce que tes créatures nous font,  
 S'il te plaît aides-nous car nous existons. »  
 Et sous ces mots, dans la pénombre,  
 Disparue cette lueur sombre,  
 Qui s'éteignit, à l'aube dans l'ombre.

Gwenaëlle Sanchez

## Vole, amour

Vole, amour  
 Fuit le temps  
 Longs les jours  
 Quand on attend

Grave, amour  
 Les minutes et le temps  
 Pour un jour  
 Ou pour un instant

Joue, amour  
 Ne perd pas ton temps  
 C'est pour toujours  
 Ou jamais longtemps

Cours, amour  
 C'est le moment  
 Car c'est le jour  
 Où s'arrête le temps

Christie Jane

## Ma France !

Après des bords de la Durance  
 Tout en gardant mes moutons blancs  
 J'ai rencontré ma belle France  
 Qui s'en allait, pleurant, pleurant...  
 Un jour la bombe à hydrogène  
 T'a-t-elle dit tout simplement  
 Anéantira sans problème  
 Tous tes amis et tes enfants  
 Alors serrons les coudes mes frères  
 Abolissons ces matins-là  
 La guerre on n'en veut plus sur terre  
 Oui ! Demain la paix sera là...  
 Les voix d'Elsa et d'Aragon  
 Celles de Simone, Yves ou Léon  
 Un jour se renouvelleront  
 Puis tout Ferrat est ma chanson...

Mona

## Une conférence sur la nutrition et l'obésité aura lieu le lundi 22 mars

à 18h30 à l'école de Péron, en présence des Drs Aktar et Gruet, respectivement médecins scolaire et de la PMI.

Cette conférence est le point d'orgue d'une action menée depuis l'année dernière à l'école et qui vise à limiter fortement les grignotages (appelés pudiquement "goûters") aux récréations de 10h et 15h. Toutes personnes intéressées sont bienvenues.

Le directeur

**AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS  
ET ASSOCIATIONS**

**Pour le numéros 33 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 22 mai 2004.**

**Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance**

La Rédaction

**EMPLOI DE JEUNES PENDANT L'ETE POUR LA COMMUNE**

Les jeunes gens (filles ou garçons) de 16 ans minimum intéressés pour travailler cet été en juillet ou août, pour divers travaux d'entretien (surtout à l'extérieur) dans la commune, peuvent adresser une demande écrite à M. le Maire avant le 31 mai 2004.

**Attention Seules les candidatures pour une période de 1 mois seront retenues.**

Société de Pêche

**Nettoyage de Printemps de  
l'Annaz**

**Samedi 3 Avril 2004**

**Rendez-vous à 8h30 au Stade Bernard**

**BLANC à Logras**

**Équipés de Bottes et de Gants**

Repas de midi offert

**Inscrivez-vous en mairie  
auprès du secrétariat avant le 31 Mars**

**Allo Service Public**

La première réponse  
à vos questions administratives

Appelez le **3939**

Du Lundi au Vendredi  
de 8h à 19h

Et le Samedi de 8h à 14h

**LES MESSES**

**ABBE René CHAVENT**

Presbytère de Challex,

Tél.:04 50 56 30 35 Portable: 06 80 65 03 33

**Mars 2004**

DIMANCHE	7	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	14	PERON	10 H 30
DIMANCHE	21	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	28	PERON	10 H 30

**Avril 2004**

DIMANCHE	4	COLLONGES	10 H 00
----------	---	-----------	---------

PERON: Tous les mercredi 18h30

THOIRY : Tous les vendredi 8h30 messe et adoration